

Fontenay-aux-Roses, le 18/03/2016

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis/IRSN N° 2016-00086**Objet :** Evaluation dosimétrique pour les enfants et adultes fréquentant le groupe scolaire Victor Hugo à Colombes (92)**Réf.** Lettre CODEP-PRS-2016-004707 du 5 février 2016

Par lettre citée en référence, vous avez demandé que l'IRSN réalise une évaluation des doses reçues par les enfants et les adultes fréquentant ou ayant fréquenté le groupe scolaire Victor Hugo situé à Colombes (92) sur la base des mesures réalisées par l'IRSN le 2 décembre 2015 et le 13 janvier 2016 (diagnostic radiologique des sols et mesure de radon dans l'air intérieur).

Les bâtiments du groupe scolaire Victor Hugo jouxtent une parcelle ayant jadis été occupée par une société manipulant des peintures au radium (années 1930 à 1960 environ), activité ayant contaminé les sols. Les bâtiments scolaires sont implantés depuis 1905, soit avant que la société ne commence à manipuler le radium. Toutefois, un agrandissement de l'emprise du groupe scolaire a été réalisé en 1967 par l'aménagement d'un terrain de sport, d'un préau et d'une friche sur une parcelle contiguë au site pollué.

En fonction des usages des différents aménagements du groupe scolaire et selon les informations recueillies par vos services, l'IRSN a retenu les deux situations suivantes :

- la situation passée : les élèves et les adultes encadrants (enseignants et animateurs du centre de loisirs) utilisaient occasionnellement la friche pour diverses activités. En 2013, des agents municipaux sont intervenus pour préparer le terrain pour une reprise de l'aménagement de la friche en jardin pédagogique ;
- la situation actuelle : les enfants et les adultes encadrants (enseignants et animateurs du centre de loisirs) n'utilisent plus la friche. Des agents municipaux interviennent sur la friche pour l'entretien et la taille des végétaux permanents.

Adresse courrierBP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France**Siège social**31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre B 440 546 018

De l'évaluation réalisée par mes services, je retiens ce qui suit.

Situation passée

Les personnes exposées sont les enfants et les adultes encadrants (enseignants et animateurs du centre de loisirs). S'agissant d'un groupe scolaire accueillant également un centre de loisirs, l'IRSN considère différentes catégories d'enfants et d'adultes en fonction des usages de la friche :

- les élèves du groupe scolaire Victor Hugo ayant participé à des activités d'expression orale avec leurs enseignants et ne fréquentant pas le centre de loisirs,
- les élèves du groupe scolaire Victor Hugo ayant participé à des activités de jardinage avec leurs enseignants et ne fréquentant pas le centre de loisirs,
- les élèves du groupe scolaire Victor Hugo ayant participé à des activités d'expression orale avec leurs enseignants et fréquentant le centre de loisirs (feux de camp),
- les enseignants ayant pratiqué des activités d'expression orale avec leurs élèves,
- les enseignants ayant pratiqué des activités de jardinage dans la friche avec leurs élèves,
- les animateurs du centre de loisirs ayant pratiqué des feux de camp avec les enfants,
- les agents municipaux étant intervenus pour l'entretien et la taille des végétaux permanents et le remaniement d'une partie des terres de la friche.

Les doses efficaces estimées pour l'ensemble de ces différentes catégories de personnes sont inférieures à 1 mSv/an. Ainsi, l'IRSN estime que les usages passés des aménagements du groupe scolaire Victor Hugo n'ont pas engendré une exposition susceptible de présenter un enjeu significatif pour la santé des enfants et des adultes encadrants (enseignants et animateurs du centre de loisirs), ni pour celle des agents municipaux.

Situation actuelle

Les usages actuels des aménagements du groupe scolaire Victor Hugo étant plus restreints que par le passé, les doses efficaces estimées pour les enfants et les adultes encadrants (enseignants et animateurs du centre de loisirs), ainsi que pour les agents municipaux, ne présentent pas non plus d'enjeux significatifs pour la santé.

L'IRSN observe par ailleurs que les concentrations en radon mesurées dans les locaux du groupe scolaire entre dans la gamme des valeurs mesurées dans le département des Hauts de Seine et considère que ces concentrations ne présentent pas de risque pour la santé des enfants et des adultes encadrants du groupe scolaire Victor Hugo.

Pour le Directeur général, par ordre,

Alain RANNOU

Adjoint à la Directrice de la protection de l'Homme